

Questions orales

Plutôt que d'agir comme l'ancien premier ministre Trudeau qui avait déclaré au premier ministre Peckford qu'il le verrait au tribunal et que les ressources appartenaient au gouvernement fédéral qui était le seul à avoir compétence en la matière, notre premier ministre a collaboré avec le gouvernement terre-neuvien dans le cadre de l'Accord de l'Atlantique et nous investissons 2,7 milliards de dollars dans le projet, afin qu'il aille de l'avant et sauve Terre-Neuve, en donnant à la province des débouchés économiques pour l'avenir.

M. Tobin: Monsieur le Président, les grands diseurs ne sont pas les grands faiseurs.

M. Crosbie: Vous êtes bien placé pour parler!

M. le Président: Je tiens à faire remarquer au député que la présidence a jugé bon de mettre un terme à la réponse du ministre. J'espère donc que le député en est assez conscient pour formuler sa question d'une façon ne provoquant ni le ministre ni la présidence.

M. Tobin: Monsieur le Président, je tiens à vous garantir que je ne souhaitais pas être irrespectueux envers vous et, surtout pas, envers le ministre. C'est un esprit remarquable qui se met en branle lorsqu'il se lève le matin, fonctionne sans problème et s'arrête aussitôt qu'il intervient à la Chambre des communes.

LA POSITION DE PÉTRO-CANADA

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le ministre fait fi du document. Il refuse d'admettre qu'en vertu de la clause échappatoire, l'une ou l'autre partie pourrait n'importe quand et pour n'importe quelle raison se retirer; cependant, nous acceptons son silence comme la reconnaissance de ce fait.

● (1425)

Si vous le permettez, monsieur le président, j'ai une question à lui poser. Même avec les meilleures intentions du monde de conclure un accord au plus tard le 31 mars 1989, c'est-à-dire dans huit mois d'ici, comment le gouvernement peut-il être sûr à ce point que dans huit mois d'ici, une fois que les élections auront eu lieu, il pourra conclure un accord véritable, alors que le président de l'un des principaux membres du consortium qui assistait hier à la conférence de presse—je veux évidemment parler de Bill Hopper, président de Petro-Canada . . .

Une voix: Où est la question?

M. Tobin: Elle s'en vient . . . a déclaré au sujet des obligations financières de Petro-Canada . . .

M. Grisé: Les questions brèves appellent de brèves réponses.

M. Tobin: . . . que sa société n'avait pas d'argent. Comment se fait-il que 24 heures après que le gouvernement eut adopté cet accord, le président de Petro-Canada a déclaré à ce sujet que sa société n'avait pas l'argent voulu, selon ce qu'a rapporté le *Financial Post* aujourd'hui? De quel genre d'énoncé de principes s'agissait-il hier? Quand cet énoncé de principes va-t-il devenir un document juridique ferme et exécutoire?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le projet Hibernia est en marche. Toutes les parties sont d'accord. Les compagnies sont d'accord. Le gouvernement du Canada a rendu la chose possible grâce à l'initiative qu'il a prise et aux accords qu'il a obtenus. Toutes les parties seront légalement liées à la fin du mois de mars. Entretemps, elles sont toutes liées moralement. Elles le sont toutes entièrement. Elles sont liées par leur parole. Elles sont liées par la poignée de mains de leurs représentants. Et c'est à l'oeuvre qu'on connaîtra l'artisan, M. le Président.

Ces gens-là qui se sont efforcés d'écraser le gouvernement de Terre-Neuve, qui ont freiné le développement pendant quatre ans et qui sont restés là à ne rien faire, tous ces Ganelons ont échoué, tout comme échouera leur tentative de dernière minute de torpiller ce projet. Ainsi que je l'ai dit hier en parlant du premier ministre Peckford un héros est un homme qui persévère assez longtemps pour confondre les forces ignobles qui se sont liguées contre lui.

LES REDEVANCES PROVINCIALES

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Il a beaucoup parlé d'obligations. Mais, au fond, c'est Terre-Neuve qui en a le plus. C'est le plus faible des trois partenaires qui doit céder le plus. Les pétrolières obtiennent de l'argent, des garanties. Le gouvernement fédéral prélève ses impôts, ses droits et, au dire même du premier ministre, récupérera tout l'argent qu'il dépense. Le gouvernement de Terre-Neuve, lui, renonce à des impôts, réduit ses impôts sur les sociétés et doit verser 100 millions de dollars, tout cela contre des redevances de 1 p. 100.

Pourquoi le partenaire le plus faible touche-t-il des redevances de 1 p. 100 alors que l'Alberta obtient 12 p. 100 et la Saskatchewan 20 p. 100? Pourquoi le député de Saint-Jean-Ouest a-t-il laissé Terre-Neuve hypothéquer son avenir?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, au cours de mes 23 années de carrière politique, je n'ai jamais été si fier qu'hier et je le suis tout autant aujourd'hui.

La semaine dernière, les députés d'en face disaient que Terre-Neuve n'allait pas toucher un sou de redevances, qu'elle y avait renoncé. Aujourd'hui, ils parlent de 1 p. 100. Voici ce qui se passe. Avant que la station de forage ne tourne à plein rendement, Terre-Neuve touchera des redevances de 1 p. 100, celles-ci augmentant au fur et à mesure de la production. Si le prix du pétrole monte, les redevances augmenteront aussi.

M. Tobin: Jusqu'où?

M. Crosbie: Si la station marche très bien, Terre-Neuve touchera des redevances supplémentaires de 12,5 p. 100. En outre, c'est à Terre-Neuve que seront construits le cadre-support et l'embase-poids, que s'effectueront 50 p. 100 des travaux d'étude et que seront créés 35 000 emplois. Lorsqu'il était au gouvernement, le député faisait tout pour écraser Terre-Neuve. Il devrait avoir honte de poser une question sur ce projet.